



Conseil municipal | Séance du 2 juillet 2020

Extrait du registre des délibérations

**Délibération n°2020-07-02-44 | Affaires foncières - Secteur Seguin - Cession terrain rue de Paris à la SACICAP du Calvados
Sur le rapport de Monsieur Le Cousin Pascal**

Nombre de conseillers en exercice : 35

Nombre de conseillers présents à l'ouverture de la séance : 35

Date de convocation : 26 juin 2020

L'An deux mille vingt, le 02 juillet, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyse, Maire.

Etaient présents :

Monsieur Joachim Moyse, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Monsieur Edouard Bénard, Madame Murielle Renaux, Monsieur David Fontaine, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Hubert Wulfranc, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Madame Christine Leroy, Monsieur José Gonçalves, Madame Agnès Bonvalet, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Mathieu Vilela, Monsieur Grégory Leconte, Madame Aube Grandfond-Cassius, Madame Juliette Biville, Monsieur Romain Legrand, Monsieur Jocelyn Chéron, Monsieur Johan Quérue, Madame Alia Cheikh, Madame Lise Lambert, Monsieur Brahim Charafi, Madame Sarah Tessier, Madame Noura Hamiche.

Etaient excusés avec pouvoir :

Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger.

Secrétaire de séance :

Monsieur Ahmed Akkari

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales,
- L'estimation réalisée par les services de France Domaines le 15 septembre 2017 en cours d'actualisation,
- La délibération n°2018-03-29-35 du Conseil municipal du 29 mars 2018.

Considérant :

- Que dans le cadre de l'urbanisation du secteur Seguin, la SACICAP du Calvados s'est portée acquéreur d'un terrain situé rue de Paris constituant la maille A de la première tranche de l'opération,
- Qu'il pourrait lui être cédé les parcelles cadastrées section AK numéros 195 et 519 d'une superficie totale 3 292 m² situées rues de Paris et Marc Seguin,
- Que cette cession pourrait s'opérer moyennant la somme de 200 000 €, hors taxes, TVA et autres frais en sus à la charge de l'acquéreur,
- Qu'il conviendrait de passer outre le cas échéant l'avis des Domaines en raison des contraintes générées par cette opération et la bonne poursuite du projet.

Décide :

- De céder à la SACICAP du Calvados le terrain susvisé moyennant la somme de 200 000 €, hors taxes, TVA et autres frais en sus à la charge de l'acquéreur,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous actes à intervenir à cet effet et à engager les régularisations comptables et financières liées à cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 35 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse
Maire

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 06/07/2020

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20200702-lmc117424-DE-1-1

Affiché ou notifié le 7 juillet 2020

